

Mairie de Jaunac
35 route de la Mairie
07160 Jaunac

Compte-rendu du Conseil municipal du 02/03/2026

Le conseil municipal de Jaunac, régulièrement convoqué le 24/02/2026 s'est tenu à la salle polyvalente de Jaunac le lundi 02/03/2026 à 18h30

Etaient présents :

Alain Clauzier, Thérèse Coulon, Nicolas Vanel, Gloria Trombetta, Jacqueline Babin, Patrick Böhle, François Ginestet, Philippe Leroy

Absent excusé :

Robert Nalpas (donne procuration à Thérèse Coulon)

Début de la séance à 18h28

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est mis au vote. Aucun commentaire n'est fait.

POUR : 7 voix (Jacqueline Babin, Alain Clauzier, Nicolas Vanel, Gloria Trombetta, Patrick Böhle, Philippe Leroy, François Ginestet)

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 2 voix (Thérèse Coulon et Robert Nalpas)

François Ginestet est désigné secrétaire de la séance.

POUR : 7 voix (Jacqueline Babin, Alain Clauzier, Nicolas Vanel, Gloria Trombetta, Patrick Böhle, Philippe Leroy, François Ginestet)

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 2 voix (Thérèse Coulon et Robert Nalpas)

Ordre du jour :

- Examen et vote du CFU 2025;
- Examen et vote du Budget Primitif 2026 + Taxes directes locales 2026 ;
- Débat sur le PADD
- Questions diverses.

A) Examen et vote du CFU 2025;

François Ginestet présente le CFU 2025. Malheureusement, suite à des problèmes informatiques d'une application de la DGFIP, nous ne pourrions voter qu'une délibération temporaire d'affectation des résultats et un CFU non visé par la DGFIP. Le CFU 2025 définitif devra, pour la forme, être voté de nouveau lors de la prochaine séance du prochain

conseil municipal.

Les dépenses de fonctionnement sont faibles :

- Charges à caractère général 29 867,46 € contre 53 710 € prévus. Cette différence est principalement due au peu de dépense de nature "honoraires et conseil" et les dépenses de fonctionnement sur la voirie.
- Le reste des dépenses d'investissement sont en phase avec le budget

Sur le volet "investissement", la plupart des écritures prévues pour l'enfouissement des lignes ne se sont pas réalisées. 56 000 € sont prévus en reste à réaliser et seront payés en 2026.

Madame Coulon proteste que le vote ait lieu avant les élections. L'équipe municipale lui explique qu'il est normal que le maire présente son bilan devant son conseil avant de partir. Surtout, il faut tenir compte des délais pour avoir un rendez-vous avec le conseiller aux décideurs locaux. La future équipe aura tout le loisir de faire des modifications à ce projet actuel.

POUR : 6 voix (Jacqueline Babin, Nicolas Vanel, Gloria Trombetta, Patrick Böhle, Philippe Leroy, François Ginestet)

CONTRE : 2 voix (Thérèse Coulon et Robert Nalpas)

ABSTENTION : 1 voix (Alain Clauzier)

La délibération est adoptée.

B) Affectation du résultat

La commune de Jaunac a un reste à réaliser de 56 000 € pour l'enfouissement des réseaux. La loi nous oblige à combler le déficit de la section de fonctionnement par un transfert de l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 19 384,35 €.

POUR : 7 voix (Jacqueline Babin, Alain Clauzier, Nicolas Vanel, Gloria Trombetta, Patrick Böhle, Philippe Leroy, François Ginestet)

CONTRE : 2 voix (Thérèse Coulon et Robert Nalpas)

ABSTENTION : 0 voix

La délibération est adoptée.

C) Examen et vote du Budget Primitif 2026 + Taxes directes locales 2026 ;

Les écritures concernant l'enfouissement des lignes électriques sont reproduites à l'identique de l'année précédente, même si les dernières estimations du SDE07 semblent indiquer que le prix sera inférieur à ce qui avait été budgété. (135 000 € de part communale contre 160 000 € prévus initialement). Le prix exact sera établi à la fin des travaux.

L'ensemble des écritures comptables pour cette opération (préparées avec le conseiller aux décideurs locaux) sont prévues dans la section d'investissement

Les dépenses "contraintes" (salaires, eau, électricité) sont revues de manière stable sur la base des dépenses réalisées en 2025.

Les dépenses plus ponctuelles intégrées à ce budget 2026 sont les suivantes :

- Accessibilité PMR de l'étage de la salle polyvalente 40 750 € (subventionné à 40% DETR, 40% département, 20% autofinancement)
- Rénovation de l'étage de la salle polyvalente 20 000 € (dont 40% de subvention, probablement du département) si bien sûr l'opération précédente est financées à 80% comme prévu
- Enfouissement des réseaux 156 000 € (56 000 € en reste à réaliser, 100 000 € en crédit du SDE07 étalé sur 5 ans), aux dernières nouvelles (lettre en PJ), le budget a été revu à la baisse. Les subventions à hauteur de 65% du projet n'apparaissent pas dans notre budget car nous recevrons pas cet argent sur notre compte.
- Il reste 15 131,48 € en "Divers Investissement", que l'on peut dédier à une première phase de goudronnage (également subventionnable, mais non budgété à ce stade)

Après ces débats, ce budget 2026 est soumis au vote par M. le Maire.

POUR : 7 voix (Jacqueline Babin, Alain Clauzier, Nicolas Vanel, Gloria Trombetta, Patrick Böhle, Philippe Leroy, François Ginestet)
CONTRE : 2 voix (Thérèse Coulon et Robert Nalpas)
ABSTENTION : 0 voix

Concernant les Taxes directes locales 2026, il est proposé à l'assemblée de maintenir les mêmes taux qu'en 2025 sans changement à l'initiative de la commune.

POUR : 9 voix pour, unanimité
CONTRE : 0 voix
ABSTENTION : 0 voix

La délibération est adoptée.

D) PADD

Dans le cadre des travaux pour l'élaboration d'un PLUI, nous devons nous prononcer sur le projet de projet d'aménagement et de développement durable PADD.

Patrick Böhle, délégué de la commune, présente les axes de ce PADD.

Les commentaires suivants sont ajoutés à la délibération :

- **Les prévisions d'augmentation de la population et du nombre de nouveaux logements sont très optimistes et ne reflètent pas la réalité actuelle du territoire.**
- **Nous alertons sur l'importance de l'entretien des infrastructures sportives existantes, notamment le terrain de Football/Rugby du Cheylard. La construction de**

nouvelles infrastructures est une bonne chose, mais ne doit pas se faire au détriment de celles existantes.

POUR : 7 voix pour (Jacqueline Babin, Alain Clauzier, Nicolas Vanel, Gloria Trombetta, Patrick Böhle, Philippe Leroy, François Ginestet)

CONTRE : 2 voix (Thérèse Coulon et Robert Nalpas)

ABSTENTION : 0 voix

E) Questions diverses

➤ Une demande de subvention pour un voyage scolaire a été émise par l'école public du Cheylard. 4 enfants sont concernés. Le total demandé est de 44 €.

POUR : 8 voix pour, unanimité

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 1 voix (Nicolas Vanel car il est concerné par cette demande)

➤ Organisation

L'ensemble des conseillers signent le CFU temporaire 2025 ainsi que le Budget 2026

La séance est levée à 19:52.